

Les Infos de Base

Mercredi 20 février 2013
volume 16, numéro 8
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
Nouvelles références aux lois et règlements du Québec
Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 8 du 20 février 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 25, 27, 28, 30, 32, P.L. 200 et entrées en vigueur au 26 février 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 26 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 8 du 20 février 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 7 du 16 février 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 mars 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 5 du 30 janvier 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 4 du 26 janvier 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 4 du 13 février 2013.

Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 21, 23, 24, 27, 29, 30, 31 et entrées en vigueur au 13 février 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 4 du 13 février 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 25 janvier 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 25 janvier 2013 et contient maintenant 9 088 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 26, aa. 1, 3.

Avis, (2013) 145 *G.O.* 1, 197.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, RLRQ, c. **C-26**, r. 2, a. 2.12.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 83-2013 du 06-02-13, (2013) 145 *G.O.* 2, 534, a. 1.

Règlement sur le tableau des ordres professionnels, RLRQ, c. **C-26**, r. 9, aa. 2, 2.1, 4, 4.1, 7.1, 9.1-9.4.

Règlement modifiant le Règlement sur le tableau des ordres professionnels, D. 82-2013 du 06-02-13, (2013) 145 *G.O.* 2, 533, aa. 1-6.

Règlement sur les instruments dérivés, RLRQ, c. **I-14.01**, r. 1, intitulé de la Section II.2, a. 11.22.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés, A.M. 2012-14 du 14-08-12, (2012) 144 *G.O.* 2, 4516, aa. 1, 2.

Règlement sur la division en groupes des producteurs de légumes destinés à la transformation, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 219, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes des producteurs de légumes destinés à la transformation, Décision 9988 du 04-02-13, (2013) 145 *G.O.* 2, 556, a. 1.

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 233, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation du Québec, Décision 9988 du 04-02-13, (2013) 145 *G.O.* 2, 555, a. 1.

Règlement sur les quotas des producteurs d'œufs de consommation du

Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 239, a. 120.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs d'œufs de consommation du Québec, Décision 9989 du 04-02-13, (2013) 145 *G.O.* 2, 555, a. 1.

Règlements généraux faisant office de règles de régie interne du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, Décision 9987 du 04-02-13, (2013) 145 *G.O.* 2, 543, nouveau.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, RLRQ, c. **Q-2**, r. 40, aa. 11, 12.1, 14, 14.1, 15, 18, 19, 21.1, 22, 22.0.1, 23, 39, 44.0.1, 53.3, ann. 1, 2.

Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable, D. 70-2012 du 08-02-12, (2012) 144 *G.O.* 2, 849, aa. 15-18, 22, 23 (partie), 27, 28 (partie), 29, 31, 47 (partie), 55 (partie), 69 (partie), 71 (partie), 72.

Règlement 11-102 sur le régime de passeport, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 1, ann. D, E.

Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport, A.M. 2012-13 du 14-08-12, (2012) 144 *G.O.* 2, 4515, aa. 1, 2.

Règlement 23-103 sur la négociation électronique, RLRQ, c. **V-1.1**, A.M. 2012-12 du 14-08-12, (2012) 144 *G.O.* 2, 4511, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les banques, L.C. **1991**, ch. **46**, ann. I, II, III.

Avis, (2013) 147 *Gaz. Can.* I, 208.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.

Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. B-1.

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.

Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi

que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.